

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : LEVES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21280209400012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CHARTRES METROPOLE

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : 23000 - COMMUNE DE LEVES (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 737 119,89	2 846 275,40
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	988 962,54	1 391 267,02
		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	488 540,01
	=		=
	Total de la section d'investissement (2)	4 726 082,43	4 726 082,43

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 052 984,17	5 925 007,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	127 977,17
	=		=
	Total de la section de fonctionnement (3)	6 052 984,17	6 052 984,17

	TOTAL DU BUDGET (4)	10 779 066,60	10 779 066,60
--	----------------------------	----------------------	----------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	6 091,20	1 993,74	100 000,00	0,00	101 993,74
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	4 296 442,69	986 968,80	2 676 412,89	0,00	3 663 381,69
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 302 533,89	988 962,54	2 776 412,89	0,00	3 765 375,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	392 300,00	0,00	467 500,00	0,00	467 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	490 000,00	0,00	490 000,00	0,00	490 000,00
Total des dépenses financières		882 300,00	0,00	957 500,00	0,00	957 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 184 833,89	988 962,54	3 733 912,89	0,00	4 722 875,43

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 207,00		3 207,00	0,00	3 207,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 207,00		3 207,00	0,00	3 207,00

TOTAL	5 188 040,89	988 962,54	3 737 119,89	0,00	4 726 082,43
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 726 082,43
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 666 926,60	1 227 005,02	200 000,00	0,00	1 427 005,02
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 666 926,60	1 227 005,02	200 000,00	0,00	1 427 005,02
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	250 000,00	0,00	380 000,00	0,00	380 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 485 739,29	0,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	164 262,00	0,00	0,00	164 262,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 735 739,29	164 262,00	1 580 000,00	0,00	1 744 262,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 402 665,89	1 391 267,02	1 780 000,00	0,00	3 171 267,02

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	800 000,00		877 000,00	0,00	877 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	185 375,00		189 275,40	0,00	189 275,40
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		985 375,00		1 066 275,40	0,00	1 066 275,40

TOTAL	5 388 040,89	1 391 267,02	2 846 275,40	0,00	4 237 542,42
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	488 540,01
------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 726 082,43
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

1 063 068,40

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 213 415,00	0,00	1 202 000,00	0,00	1 202 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 026 775,00	0,00	3 107 898,60	0,00	3 107 898,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	256 307,00	0,00	305 000,00	0,00	305 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 496 497,00	0,00	4 614 898,60	0,00	4 614 898,60
66	Charges financières	116 562,00	0,00	141 833,00	0,00	141 833,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	229 977,17	0,00	229 977,17
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 613 059,00	0,00	4 986 708,77	0,00	4 986 708,77

023	Virement à la section d'investissement (4)	800 000,00		877 000,00	0,00	877 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	185 375,00		189 275,40	0,00	189 275,40
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		985 375,00		1 066 275,40	0,00	1 066 275,40

TOTAL	5 598 434,00	0,00	6 052 984,17	0,00	6 052 984,17
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 052 984,17
------------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	50 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
016	APA	526 097,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	625 000,00	0,00	640 000,00	0,00	640 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	357 397,00	0,00	534 185,00	0,00	534 185,00
731	Fiscalité locale	2 872 430,00	0,00	2 990 815,00	0,00	2 990 815,00
74	Dotations et participations (3)	1 129 303,00	0,00	1 521 000,00	0,00	1 521 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	14 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Total des recettes de gestion courante		5 574 227,00	0,00	5 781 000,00	0,00	5 781 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	21 000,00	0,00	140 800,00	0,00	140 800,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 595 227,00	0,00	5 921 800,00	0,00	5 921 800,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 207,00		3 207,00	0,00	3 207,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 207,00		3 207,00	0,00	3 207,00

TOTAL	5 598 434,00	0,00	5 925 007,00	0,00	5 925 007,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	127 977,17
-------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 052 984,17
------------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 063 068,40
-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	5 188 040,89	988 962,54	0,00	3 737 119,89	0,00	0,00	3 737 119,89	4 726 082,43
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 091,20	1 993,74	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	101 993,74
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	4 296 442,69	986 968,80	0,00	2 676 412,89	0,00	0,00	2 676 412,89	3 663 381,69
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	4 302 533,89	988 962,54	0,00	2 776 412,89	0,00	0,00	2 776 412,89	3 765 375,43
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	392 300,00	0,00	0,00	467 500,00	0,00	0,00	467 500,00	467 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	490 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	882 300,00	0,00	0,00	957 500,00	0,00	0,00	957 500,00	957 500,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	5 184 833,89	988 962,54	0,00	3 733 912,89	0,00	0,00	3 733 912,89	4 722 875,43
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 207,00			3 207,00	0,00		3 207,00	3 207,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	3 207,00			3 207,00	0,00		3 207,00	3 207,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								4 726 082,43

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - BP (projet de budget) - 2023

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	3 902 301,60	1 391 267,02	1 646 275,40	0,00	3 037 542,42
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 666 926,60	1 227 005,02	200 000,00	0,00	1 427 005,02
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	2 666 926,60	1 227 005,02	200 000,00	0,00	1 427 005,02
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	250 000,00	0,00	380 000,00	0,00	380 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	164 262,00	0,00	0,00	164 262,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	250 000,00	164 262,00	380 000,00	0,00	544 262,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	2 916 926,60	1 391 267,02	580 000,00	0,00	1 971 267,02
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	800 000,00		877 000,00	0,00	877 000,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	185 375,00		189 275,40	0,00	189 275,40
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	985 375,00		1 066 275,40	0,00	1 066 275,40

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	488 540,01
---------------------------------------------------------------	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	1 200 000,00
---------------------------------------	---------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	4 726 082,43
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - BP (projet de budget) - 2023

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	5 188 040,89	988 962,54	0,00	3 737 119,89	0,00	0,00	3 737 119,89	4 726 082,43
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	6 091,20	1 993,74	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	101 993,74
202	6 091,20	1 993,74		0,00	0,00	0,00	0,00	1 993,74
2031	0,00	0,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	4 296 442,69	986 968,80	0,00	2 676 412,89	0,00	0,00	2 676 412,89	3 663 381,69
2121	42 847,97	0,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2128	85 558,90	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21316	124 387,00	36 425,25		63 575,00	0,00	0,00	63 575,00	100 000,25
21318	489 821,85	241 978,19		1 579 180,00	0,00	0,00	1 579 180,00	1 821 158,19
21351	1 904 253,75	447 508,61		0,00	0,00	0,00	0,00	447 508,61
2151	3 024,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	1 364 257,02	249 784,19		500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	749 784,19
21538	50 000,00	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
217838	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217848	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	0,00	1 104,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 104,00
2188	152 292,20	10 168,56		333 657,89	0,00	0,00	333 657,89	343 826,45
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	4 302 533,89	988 962,54	0,00	2 776 412,89	0,00	0,00	2 776 412,89	3 765 375,43
10	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I	II					
16	392 300,00	0,00	0,00	467 500,00	0,00		467 500,00	467 500,00
1641	383 300,00	0,00	0,00	458 500,00	0,00		458 500,00	458 500,00
1678	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	490 000,00
271	490 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2748	0,00	0,00	0,00	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	490 000,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	882 300,00	0,00	0,00	957 500,00	0,00	0,00	957 500,00	957 500,00
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	5 184 833,89	988 962,54	0,00	3 733 912,89	0,00	0,00	3 733 912,89	4 722 875,43
040	3 207,00		0,00	3 207,00	0,00		3 207,00	3 207,00
139151	3 207,00		0,00	3 207,00	0,00		3 207,00	3 207,00
	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	3 207,00		0,00	3 207,00	0,00		3 207,00	3 207,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	3 902 301,60	1 391 267,02	1 646 275,40	0,00	3 037 542,42
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 666 926,60	1 227 005,02	200 000,00	1 427 005,02
1311	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	35 450,00	30 111,82	0,00	30 111,82
1321	Subv. non transf. Etat, etabl. nationaux	9 974,00	0,00	0,00	60 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	72 877,70	72 877,70	0,00	72 877,70
1323	Subv. non transf. Départements	971 974,00	726 081,00	140 000,00	866 081,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	60 000,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	488 153,70	344 013,50	0,00	344 013,50
13462	Dotation de soutien à l'invest local	28 497,20	53 921,00	0,00	53 921,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	2 666 926,60	1 227 005,02	200 000,00	0,00	1 427 005,02
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	250 000,00	0,00	0,00	380 000,00
10222	FCTVA	180 000,00	0,00	0,00	330 000,00
10226	Taxe d'aménagement	70 000,00	0,00	0,00	50 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	164 262,00	0,00	164 262,00
2748	Autres prêts	0,00	164 262,00	0,00	164 262,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	250 000,00	164 262,00	380 000,00	0,00	544 262,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	2 916 926,60	1 391 267,02	580 000,00	0,00	1 971 267,02
021	Virement de la section de fonctionnement	800 000,00	877 000,00	0,00	877 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	185 375,00	189 275,40	0,00	189 275,40
2802	Frais liés à la réalisation de document	18 278,00	18 559,60	0,00	18 559,60
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 149,00	4 375,62	0,00	4 375,62
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 140,00	957,27	0,00	957,27
28128	Autres aménagements de terrains	517,00	516,13	0,00	516,13

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
281351	135,00	I	111,81	0,00	111,81
28138	167,00		166,62	0,00	166,62
281568	1 116,00		1 115,98	0,00	1 115,98
2815731	3 817,00		3 816,65	0,00	3 816,65
2815738	3 408,00		2 997,00	0,00	2 997,00
28158	5 850,00		5 796,58	0,00	5 796,58
28181	112,00		49,00	0,00	49,00
281828	50 636,00		50 633,10	0,00	50 633,10
281838	26 242,00		35 422,70	0,00	35 422,70
281848	17 113,00		17 476,54	0,00	17 476,54
28186	0,00		125,62	0,00	125,62
28188	49 695,00		47 155,18	0,00	47 155,18
041	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	985 375,00		1 066 275,40	0,00	1 066 275,40

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	5 598 434,00	0,00	0,00	6 052 984,17	0,00	0,00	6 052 984,17	6 052 984,17
011	Charges à caractère général (3)	1 213 415,00	0,00	0,00	1 202 000,00	0,00	0,00	1 202 000,00	1 202 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 026 775,00	0,00		3 107 898,60	0,00		3 107 898,60	3 107 898,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	256 307,00	0,00	0,00	305 000,00	0,00	0,00	305 000,00	305 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	4 496 497,00	0,00	0,00	4 614 898,60	0,00	0,00	4 614 898,60	4 614 898,60
66	Charges financières	116 562,00	0,00		141 833,00	0,00		141 833,00	141 833,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		229 977,17	0,00		229 977,17	229 977,17
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	116 562,00	0,00	0,00	371 810,17	0,00		371 810,17	371 810,17
	Total des dépenses réelles	4 613 059,00	0,00	0,00	4 986 708,77	0,00	0,00	4 986 708,77	4 986 708,77
023	Virement à la section d'investissement	800 000,00			877 000,00	0,00		877 000,00	877 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	185 375,00			189 275,40	0,00		189 275,40	189 275,40
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	985 375,00			1 066 275,40	0,00		1 066 275,40	1 066 275,40

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
----------------------------------------------	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		6 052 984,17
------------------------------------------------------	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - BP (projet de budget) - 2023

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	5 598 434,00	0,00	5 925 007,00	0,00	5 925 007,00
013	Atténuations de charges (2)	50 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
016	APA	526 097,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	625 000,00	0,00	640 000,00	0,00	640 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	357 397,00	0,00	534 185,00	0,00	534 185,00
731	Fiscalité locale	2 872 430,00	0,00	2 990 815,00	0,00	2 990 815,00
74	Dotations et participations (2)	1 129 303,00	0,00	1 521 000,00	0,00	1 521 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	14 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
	Total des recettes de gestion des services	5 574 227,00	0,00	5 781 000,00	0,00	5 781 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	21 000,00	0,00	140 800,00	0,00	140 800,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	21 000,00	0,00	140 800,00	0,00	140 800,00
	Total des recettes réelles	5 595 227,00	0,00	5 921 800,00	0,00	5 921 800,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 207,00		3 207,00	0,00	3 207,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	3 207,00		3 207,00	0,00	3 207,00
			R002 Résultat reporté ou anticipé (7)			127 977,17

Total des recettes de fonctionnement cumulées		6 052 984,17
------------------------------------------------------	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	5 598 434,00	0,00	0,00	6 052 984,17	0,00	0,00	6 052 984,17	6 052 984,17
011	Charges à caractère général (4)	1 213 415,00	0,00	0,00	1 202 000,00	0,00	0,00	1 202 000,00	1 202 000,00
6042	Achats de prestations de services	255 600,00	0,00		235 900,00	0,00	0,00	235 900,00	235 900,00
60611	Eau et assainissement	14 740,00	0,00		16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00
60612	Energie - Electricité	94 250,00	0,00		193 000,00	0,00	0,00	193 000,00	193 000,00
60613	Chauffage urbain	100 900,00	0,00		97 500,00	0,00	0,00	97 500,00	97 500,00
60622	Carburants	17 950,00	0,00		18 900,00	0,00	0,00	18 900,00	18 900,00
60623	Alimentation	25 150,00	0,00		24 600,00	0,00	0,00	24 600,00	24 600,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 100,00	0,00		3 900,00	0,00	0,00	3 900,00	3 900,00
60631	Fournitures d'entretien	21 250,00	0,00		16 900,00	0,00	0,00	16 900,00	16 900,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 430,00	0,00		10 600,00	0,00	0,00	10 600,00	10 600,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	3 620,00	0,00		3 700,00	0,00	0,00	3 700,00	3 700,00
6064	Fournitures administratives	7 600,00	0,00		7 500,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 000,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6067	Fournitures scolaires	24 400,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6068	Autres matières et fournitures	47 500,00	0,00		34 670,00	0,00	0,00	34 670,00	34 670,00
611	Contrats de prestations de services	87 500,00	0,00		75 550,00	0,00	0,00	75 550,00	75 550,00
6132	Locations immobilières	10 400,00	0,00		10 500,00	0,00	0,00	10 500,00	10 500,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		46 000,00	0,00	0,00	46 000,00	46 000,00
61358	Autres	43 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	38 500,00	0,00		39 500,00	0,00	0,00	39 500,00	39 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	61 500,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	39 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	6 300,00	0,00		10 300,00	0,00	0,00	10 300,00	10 300,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 800,00	0,00		6 010,00	0,00	0,00	6 010,00	6 010,00
6156	Maintenance	20 290,00	0,00		19 270,00	0,00	0,00	19 270,00	19 270,00
6161	Multirisques	18 800,00	0,00		22 250,00	0,00	0,00	22 250,00	22 250,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	2 240,00	0,00		600,00	0,00	0,00	600,00	600,00

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	5 700,00	0,00		3 250,00	0,00	0,00	3 250,00	3 250,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 000,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6188	Autres frais divers	7 200,00	0,00		7 600,00	0,00	0,00	7 600,00	7 600,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	2 900,00	0,00		55 200,00	0,00	0,00	55 200,00	55 200,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00		1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	31 900,00	0,00		33 400,00	0,00	0,00	33 400,00	33 400,00
6233	Foires et expositions	4 000,00	0,00		5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6236	Catalogues et imprimés	25 800,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6238	Divers	101 000,00	0,00		16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6247	Transports collectifs	2 200,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	200,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6262	Frais de télécommunications	21 445,00	0,00		22 550,00	0,00	0,00	22 550,00	22 550,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 700,00	0,00		5 250,00	0,00	0,00	5 250,00	5 250,00
6288	Autres services extérieurs	10 300,00	0,00		9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
63512	Taxes foncières	5 000,00	0,00		5 800,00	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 026 775,00	0,00		3 107 898,60	0,00		3 107 898,60	3 107 898,60
6218	Autre personnel extérieur	4 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
631	Impôts, taxes, versements (Admin. Impôts	32 367,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		31 822,00	0,00		31 822,00	31 822,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 651,00	0,00		7 495,00	0,00		7 495,00	7 495,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 129,00	0,00		16 726,00	0,00		16 726,00	16 726,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	237 173,00	0,00		66 091,00	0,00		66 091,00	66 091,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 160 185,00	0,00		1 369 419,60	0,00		1 369 419,60	1 369 419,60
64112	SFT, indemnité de résidence	90 819,00	0,00		104 004,00	0,00		104 004,00	104 004,00
64118	Autres indemnités	192 158,00	0,00		133 854,00	0,00		133 854,00	133 854,00
64131	Rémunérations	332 845,00	0,00		286 284,00	0,00		286 284,00	286 284,00
64138	Primes et autres indemnités	13 345,00	0,00		14 706,00	0,00		14 706,00	14 706,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	298 621,00	0,00		330 939,00	0,00		330 939,00	330 939,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	451 035,00	0,00		434 863,00	0,00		434 863,00	434 863,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	10 905,00	0,00		4 460,00	0,00		4 460,00	4 460,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6455	Cotisations pour assurance du personnel	85 000,00	0,00		198 000,00	0,00		198 000,00	198 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 000,00	0,00		8 300,00	0,00		8 300,00	8 300,00
6478	Autres charges sociales diverses	9 870,00	0,00		32 118,00	0,00		32 118,00	32 118,00
6488	Autres	77 672,00	0,00		53 817,00	0,00		53 817,00	53 817,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	256 307,00	0,00	0,00	305 000,00	0,00		305 000,00	305 000,00
65311	Indemnités de fonction	106 635,00	0,00		111 170,00	0,00		111 170,00	111 170,00
65313	Cotisations de retraite	5 450,00	0,00		5 570,00	0,00		5 570,00	5 570,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	6 372,00	0,00		7 323,00	0,00		7 323,00	7 323,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
65316	Frais de représentation du maire	2 500,00	0,00		2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	0,00	0,00		63 000,00	0,00		63 000,00	63 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	70 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65818	Autres	6 450,00	0,00		22 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	50 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65888	Autres	5 000,00	0,00		6 437,00	0,00		6 437,00	6 437,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 496 497,00	0,00	0,00	4 614 898,60	0,00	0,00	4 614 898,60	4 614 898,60
66	Charges financières	116 562,00	0,00		141 833,00	0,00		141 833,00	141 833,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	110 500,00	0,00		154 000,00	0,00		154 000,00	154 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	6 062,00	0,00		-12 167,00	0,00		-12 167,00	-12 167,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		229 977,17	0,00		229 977,17	229 977,17

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		229 977,17	0,00		229 977,17	229 977,17
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	116 562,00	0,00	0,00	371 810,17	0,00		371 810,17	371 810,17
	Total des dépenses réelles	4 613 059,00	0,00	0,00	4 986 708,77	0,00	0,00	4 986 708,77	4 986 708,77
023	Virement à la section d'investissement	800 000,00			877 000,00	0,00		877 000,00	877 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	185 375,00			189 275,40	0,00		189 275,40	189 275,40
6811	Dot. amort. immos incorporelles	185 375,00			189 275,40	0,00		189 275,40	189 275,40
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	985 375,00			1 066 275,40	0,00		1 066 275,40	1 066 275,40

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	20 973,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	33 140,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-12 167,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	5 598 434,00	0,00	5 925 007,00	0,00	5 925 007,00
013	Atténuations de charges (3)	50 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	0,00	79 000,00	0,00	79 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
016	APA	526 097,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	625 000,00	0,00	640 000,00	0,00	640 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
70323	Red. occupation dom. public	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	33 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	56 000,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	163 000,00	0,00	163 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	483 000,00	0,00	357 000,00	0,00	357 000,00
706888	Autres	4 800,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	15 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	15 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	357 397,00	0,00	534 185,00	0,00	534 185,00
73211	Attribution de compensation	110 827,00	0,00	110 827,00	0,00	110 827,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	244 070,00	0,00	220 558,00	0,00	220 558,00
73221	FNGIR	2 500,00	0,00	2 800,00	0,00	2 800,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
731	Fiscalité locale	2 872 430,00	0,00	2 990 815,00	0,00	2 990 815,00
73111	Impôts directs locaux	2 700 000,00	0,00	2 990 815,00	0,00	2 990 815,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	171 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 129 303,00	0,00	1 521 000,00	0,00	1 521 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	630 000,00	0,00	620 000,00	0,00	620 000,00
741121	DSR des communes	242 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	143 903,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
74121	Dotation forfaitaire des départements	0,00	0,00	260 000,00	0,00	260 000,00
744	FCTVA	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
74718	Autres participations Etat	95 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
75	Autres produits de gestion courante (3)	14 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
752	Revenus des immeubles	10 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
75888	Autres	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 574 227,00	0,00	5 781 000,00	0,00	5 781 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	21 000,00	0,00	140 800,00	0,00	140 800,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	21 000,00	0,00	140 800,00	0,00	140 800,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 595 227,00	0,00	5 921 800,00	0,00	5 921 800,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 207,00		3 207,00	0,00	3 207,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	3 207,00		3 207,00	0,00	3 207,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 207,00		3 207,00	0,00	3 207,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : LEVES (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE 23000 - COMMUNE DE LEVES (2)

Numéro SIRET : 21280209400095

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CHARTRES METROPOLE

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : 23002 - ESPACE SOUTINE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

	DEPENSES	+	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		0,00	0,00
	+		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=		=	
	Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00

	DEPENSES	+	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		67 886,00	67 886,00
	+		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=		=	
	Total de la section de fonctionnement (3)		67 886,00	67 886,00

	TOTAL DU BUDGET (4)		67 886,00	67 886,00
--	----------------------------	--	------------------	------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	0,00
----------------------------------------------------------------------------------	-------------

0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	20 000,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	41 366,00	0,00	53 886,00	0,00	53 886,00
Total des recettes de gestion courante		61 366,00	0,00	67 886,00	0,00	67 886,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		61 366,00	0,00	67 886,00	0,00	67 886,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	61 366,00	0,00	67 886,00	0,00	67 886,00
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	67 886,00
------------------------------------------------------	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	54 366,00	0,00	58 886,00	0,00	58 886,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	7 000,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		61 366,00	0,00	67 886,00	0,00	67 886,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		61 366,00	0,00	67 886,00	0,00	67 886,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	61 366,00	0,00	67 886,00	0,00	67 886,00
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	67 886,00
------------------------------------------------------	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	61 366,00	0,00	67 886,00	0,00	67 886,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	20 000,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	41 366,00	0,00	53 886,00	0,00	53 886,00
	Total des recettes de gestion des services	61 366,00	0,00	67 886,00	0,00	67 886,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	61 366,00	0,00	67 886,00	0,00	67 886,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées		67 886,00
------------------------------------------------------	--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	61 366,00	0,00	0,00	67 886,00	0,00	0,00	67 886,00	67 886,00
011	Charges à caractère général (4)	54 366,00	0,00	0,00	58 886,00	0,00	0,00	58 886,00	58 886,00
6042	Achats de prestations de services	16 500,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60611	Eau et assainissement	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
60612	Energie - Electricité	5 500,00	0,00		7 300,00	0,00	0,00	7 300,00	7 300,00
60613	Chauffage urbain	15 000,00	0,00		15 896,00	0,00	0,00	15 896,00	15 896,00
60623	Alimentation	2 000,00	0,00		1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
60631	Fournitures d'entretien	150,00	0,00		150,00	0,00	0,00	150,00	150,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
6156	Maintenance	11 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		700,00	0,00	0,00	700,00	700,00
6262	Frais de télécommunications	216,00	0,00		220,00	0,00	0,00	220,00	220,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		20,00	0,00	0,00	20,00	20,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 000,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	7 000,00	0,00		9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00
6218	Autre personnel extérieur	7 000,00	0,00		9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	61 366,00	0,00	0,00	67 886,00	0,00	0,00	67 886,00	67 886,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	61 366,00	0,00	0,00	67 886,00	0,00	0,00	67 886,00	67 886,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état HB pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	61 366,00	0,00	67 886,00	0,00	67 886,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	20 000,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	16 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
7078	Autres marchandises	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	41 366,00	0,00	53 886,00	0,00	53 886,00
752	Revenus des immeubles	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
75821	Excédent budgets annexes administratifs	0,00	0,00	46 886,00	0,00	46 886,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	34 366,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	61 366,00	0,00	67 886,00	0,00	67 886,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	61 366,00	0,00	67 886,00	0,00	67 886,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

LEVES - 23002 - ESPACE SOUTINE - BP (projet de budget) - 2023

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES EXERCICE 2023 VILLE DE LÈVES (Partiel)		
Associations	Objet de la subvention	Montants 2023 accordés
Amicale Laique de Lèves	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	2 700
Adamve		1 200
Arc club de la Vallée de l'Eure		1 500
Association Charles Gautier		2 000
Association Sportive Lèvoise section Athlétisme		1 200
Avenir gymnique de Lèves		3 000
Club Linguistique C2L de Lèves		400
Ecole d'arts martiaux et de self-défense de Lèves		600
Coopérative Ecole Jules Vallain		13 300
Coopérative Ecole Reschoeur		0
Football Club de Lèves		9 500
Judo Club		1 500
Lèves Pêche et Nature		800
SEDB 28		200
Tennis Club de Lèves		1 500
Les archers de la Vallée de l'Eure		150
Comité de jumelage de Lèves		1 200
La Pétanque Lèvoise		300
ULAC		800
LEVES MUSIC BAND		500
Sous-Total subventions de fonctionnement		42 350

Demandes de subvention FDI 2023

PROJETS	TYPE d'OPERATION	COUT PREVISIONNEL	COUT PREVISIONNEL
		HT	TTC
Création d'un arboretum + régie (9 660 euros)	Cadre de vie	27 995,13	30 398,62
Création d'un carré militaire	Cadre de vie	8 547,05	8 547,05
Création d'un espace funéraire	Cadre de vie	45 702,34	54 842,81
Amélioration énergétique complexe sportif	Cadre de vie	9 241,22	11 089,46
Aménagement allée des laris	Voirie	110 000,00	132 000,00
Amenagement avenue de la Paix (3 ème phase)	Voirie	110 160,00	132 192,00
Aménagement partiel avenue Marcel Proust	Voirie	43 969,00	52 762,80
Avenue Soutine 1ère phase	Voirie	258 177,00	309 812,40
Sécurisation carrefour avenue de la paix/rue du Mousseau	Voirie	150 336,00	180 403,20
Total		736 132,61	912 048,34

Règlement Intérieur des Etangs de Lèves et son environnement immédiat

Ce règlement est valable **UNIQUEMENT** pour les étangs appartenant au domaine public de la ville de Lèves et leur environnement immédiat.

I - DISPOSITIONS GENERALES

Article I-1 :

La baignade est interdite sur les plans d'eau.

La chasse est autorisée **UNIQUEMENT** sur convention, par l'entité désignée au nom de la ville de Lèves pour l'éradication des espèces invasives ou nuisibles notamment les ragondins.

Le bateau ou la barque sont autorisés **UNIQUEMENT** sur convention, par l'entité désignée au nom de la ville de Lèves, pour des sondages des étangs, l'entretien des îles, la pose de pièges pour les espèces invasives ou nuisibles et la pose des panneaux de signalisation, des activités et des manifestations occasionnelles liées déclarées en Mairie.

La pratique de l'activité ludique de modélisme naval sera autorisée **UNIQUEMENT** sous conditions d'une convention entre la ville de Lèves et une association déclarée régie sous la loi du 1^{er} juillet 1901 inscrite au Répertoire National des Associations (RNA).

L'utilisation du modélisme naval pour la pêche, notamment pour l'amorçage, est strictement interdite.

Article I-2 :

Le camping et toute autre forme de nomadisation sont totalement interdits.

Les titulaires d'une carte de pêche ont l'autorisation de pique-niquer et/ou utiliser un barbecue sur pieds sur leur emplacement à condition de respecter les lieux et de laisser la zone dans un parfait état de propreté. Les feux au sol et les nuisances sonores (musique, regroupement important de personnes...) ne sont pas tolérés.

Une dérogation pour l'utilisation d'un barbecue pourra être accordée sous conditions d'autorisation de la ville de Lèves.

Article I-3

La divagation et la baignade des chiens sont strictement interdites. Selon la loi n° 83.629 du 12 juillet 1983, dans les lieux publics ou ouverts au public les chiens doivent être tenus en laisse.

Article I-4 :

Le stationnement des véhicules doit s'effectuer sur les emplacements prévus à cet effet : soit sur le parking avant la barrière situé dans le chemin de la fontaine Miscouard, soit sur les stationnements situés sur la route de Josaphat, soit sur les emplacements situés à l'entrée du chemin du moulin de Longsault.

Le stationnement en dehors des emplacements prévus à cet effet est strictement interdit autour des étangs et à la Grange aux quatre vents sauf autorisation exceptionnelle de la ville de Lèves.

Article I-5 :

En cas de gel des étangs avec la formation d'une couche de glace : toutes les déambulations pédestres ou les activités sur la glace, la pratique et les manifestations liées à la pêche et l'accès aux différents sites (jeux pour enfants, la grange aux quatre vents, le pas de tir à l'arc) sont strictement interdits.

Article I-6 :

Il est interdit de fouiller le fonds des étangs, de creuser des trous dans les berges, de couper ou d'arracher les herbes et les roseaux.

Article I-7 :

L'accès sur l'île du grand étang est strictement interdit toute l'année.

La pêche est strictement interdite dans les parties réservées à la reproduction dans chaque étang. Ces parties sont délimitées par des panneaux « réserve de pêche ».

II - EXERCICE DU DROIT DE PECHE

Article II-1 :

Le droit de pêche est accordé à tous les titulaires d'une carte de pêche délivrée, sur convention, par l'entité désignée au nom de la ville de Lèves.

Les tarifs pour la pratique de la pêche sont conjointement définis par la Mairie et l'entité conventionnée pour la gestion de la pêche sur les étangs. Ils devront être affichés sur les panneaux d'informations des étangs.

Les enfants jusqu'à 10 ans ne sont pas autorisés à pêcher seuls ; la présence d'une personne majeure est **OBLIGATOIRE**.

Plusieurs tarifs pour pêcher sur les étangs ont appliqués : Lévois, hors lèves, jeunes.

Pour le tarif Lévois : le pêcheur devra présenter une pièce d'identité et un justificatif du domicile sur la commune de Lèves au moment de l'achat de la carte.

Pour le tarif hors Lèves : le pêcheur paiera le tarif prévu à cet effet.

Pour le tarif jeune : la pêche pour les enfants jusqu'à 10 ans est GRATUITE. Pour les enfants de 10 ans à 16 ans, un tarif réduit est prévu à cet effet.

Condition exceptionnelle : les agents de la ville de Lèves bénéficient automatiquement du tarif lèvois.

Article II-2 :

Le droit de pêche est soumis aux restrictions prévues par le Code de l'Environnement et les arrêtés préfectoraux en vigueur.

Les dates d'ouverture et fermeture de la pêche sont définies conjointement par la Mairie et l'entité conventionnée pour la gestion de la pêche sur les étangs.

La Mairie se réserve le droit d'ouvrir ou de fermer temporairement la pêche sur ses plans d'eau (empoissonnement, travaux, manifestations diverses...).

Ses restrictions sont affichées en Mairie, dans les panneaux d'affichages situés aux étangs, sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune.

Article II-3 :

Chaque pêcheur pourra prétendre à une place de 5m (2,50 m de part et d'autre de la position qu'il a choisie). Nul autre pêcheur ne devra le gêner sur cette place.

De plus, le nombre de canne est limité à 4 par pêcheur ; son conjoint et ses enfants de -12 ans sont autorisés à surveiller les cannes.

Article II-4 :

Aucune place n'est personnellement réservée sur tous les lieux de pêche des étangs de la Ville de Lèves, sauf celles aménagées pour les personnes handicapées

Article II-5 :

La taille minimale des poissons pêchés pour être gardés doit être de :

- **60 cm pour le brochet** (1 seule prise par journée de pêche)
- **50 cm pour le sandre** (1 seule prise par journée de pêche).

La pêche de la **CARPE**, du **BLACK-BASS** et du **BROCHET DE PLUS DE 80 CMS** se pratique uniquement en **NO KILL** donc remise à l'eau immédiate obligatoire.

Pour la pratique de la pêche de la carpe, une épuisette de grande taille et un tapis de réception sont obligatoires. Il est fortement conseillé d'avoir un désinfectant spécial poisson.

Pour des raisons de sécurité, la pêche à la carpe « EN BATTERIE » est interdite sur le petit étang, seule la canne à coup ou feeder est autorisée sauf pour les événements déclarés par l'entité conventionnée pour la gestion de la pêche sur les étangs.

La pêche à la cuillère, aux leurres artificiels, au mort manié, au vif sont soumises à réglementation définie conjointement par la ville de Lèves et l'entité conventionnée pour la gestion de la pêche sur les étangs. Ses règles seront affichées sur les panneaux d'affichages situés aux entrées du site.

IMPORTANT : la remise à l'eau des poissons chat et des silures est strictement interdite conformément à la réglementation prévue par les articles L 411-3 et L 415-3 du code de l'environnement. Ils devront être mis dans des sacs hermétiques avant d'être mis dans les poubelles.

Article II-6 :

Les pêcheurs sont tenus de présenter leur carte de pêche de l'année en cours aux réquisitions des gardes-pêches municipaux assermentés, de la Police Municipale ou Nationale.

Article II-7 :

Chaque pêcheur devra veiller à laisser sa place propre de tous détritiques (emballages d'amorce, bouteilles vides, canettes en aluminium, mégots, pochettes d'hameçons, fil de pêche en perruque, etc.) avant son départ.

Article II-8 :

La pêche est autorisée ½ heure avant le lever du soleil à ½ heure après l'heure légale du coucher du soleil. La pêche de nuit hors événements déclarés auprès de la Mairie de Lèves par l'entité conventionnée pour la gestion de la pêche sur les étangs est **INTERDITE**.

Article II-9 :

Dans tous les cas de pêche, les pratiquants devront tendre leurs lignes perpendiculairement à la rive et non en biais.

Article II-10 :

En cas de pollution, le pêcheur a le devoir de prévenir rapidement un garde-pêche assermenté, la Police Municipale, l' élu d'astreinte ou la Mairie.

Article II-11 :

Pendant les séances de Tir à l'Arc sur le site prévu à cet effet (derrière le petit étang), il est recommandé de s'abstenir de pêcher côté « Eure », ceci afin d'éviter tout incident possible.

Article II-12 :

La pêche est un sport ou un loisir convivial : il serait dommageable, pour l'ensemble de la communauté, de ne pas respecter la tranquillité des pêcheurs et des riverains en faisant trop de bruit, en ayant des altercations avec ses voisins ou en se montrant grossiers et impolis.

Article II-13 :

En cas de faute grave, faute répétée ou ne respectant pas le présent règlement, la Ville de Lèves et l'entité conventionnée pour la gestion de la pêche sur les étangs se réservent en accord, le droit d'interdire temporairement ou définitivement à la personne concernée le droit de pêcher sur ses plans d'eau.

Article II-14 :

La ville de Lèves, conjointement avec l'entité conventionnée pour la gestion de la pêche sur les étangs, se réservent le droit de nommer des gardes-pêche selon la réglementation en vigueur ; ceux-ci seront sous la responsabilité du Maire.

Ils appliqueront les décisions municipales ainsi que le règlement intérieur des étangs communaux de la ville de Lèves.

III - INFORMATIONS DIVERSES

Article III-1 :

L'accès à la Grange aux Quatre Vents et sa mise à disposition se font **UNIQUEMENT** sur autorisation de la ville de Lèves après demande faite auprès des services administratifs concernés.

Article II-2 :

L'accès au pas de tir de tir à l'arc est autorisé **UNIQUEMENT** sur convention, à l'entité sportive désignée par la ville de Lèves.

Article II-3 :

L'aire collective de jeu pour enfants conforme au décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996 doit être respectée par les parents en prenant en considération les règles de sécurité ainsi que la tranche d'âge de leurs enfants liées à chaque équipement.

Article III-1 :

Trois panneaux d'information sont disposés aux entrées du site naturel des étangs et de ses abords : le chemin de la Fontaine Miscouard, le chemin du moulin de Longsault et la grange aux quatre vents. Ils permettent d'informer toutes les personnes présentes sur le site de ses différents aspects, de son règlement, de ses activités et des obligations de chacun.

Tout manquement aux articles, concernant le présent règlement, fera l'objet d'une verbalisation par les gardes pêches assermentés fixée par arrêté municipal n°123/2020 en date du 15/09/2020.

Article III-3 :

Toutes les personnes responsables de vandalisme ou dégradations sur les biens publics constituant le site se verront poursuivies pénalement par la ville de Lèves selon les articles 322-1 à 322-4-1, 121-3 et R635-8 du code pénal.

Article III-4 :

Le présent règlement et l'arrêté municipal sont affichés, sur les panneaux d'information municipale implantés sur le site concerné. L'entité conventionnée pour la gestion de la pêche sur les étangs doit les communiquer individuellement aux membres titulaires d'une carte de pêche et bénéficiaires d'un droit de pêche.



Le Maire de Lèves

Rémi MARTIAL